

LES ENJEUX DE LA
CLASSE DE TROISIEME.

La classe de 3ème est décisive pour 2 raisons :

- C'est un véritable **palier d'orientation** (après la 3ème les élèves s'orienteront soit en 2nde Générale et Technologique, soit en 2nde Professionnelle, soit en 1ère année de CAP).
- C'est la première **classe à examen** puisque les élèves passent en fin d'année le Diplôme National du Brevet.

1.

LE DIPLOME NATIONAL

DU BREVET.

	Contenu	Points
Epreuves écrites	1) Une épreuve écrite portant sur le français (3h).	100 pts
	2) Une épreuve écrite portant sur l'histoire-géographie et l'Enseignement moral et civique (2h)	50 points
	3) Une épreuve écrite portant sur les mathématiques.	100 pts
	4) Une épreuve écrite portant sur la SVT, les sciences physiques et la technologie (3h) (deux des trois matières, imposées)	50 points
	5) Une épreuve orale (15 mn) portant sur un projet mené lors du parcours au collège : -Soit sur un EPI -Soit sur un des 3 parcours éducatifs : parcours Avenir (oral sur le stage en entreprise), soit sur le parcours citoyen (ex : Concours de la Résistance) ou sur le parcours culturel (c'est-à-dire l'histoire des arts)	100 pts : 50 pts pour l'expression orale et 50 pts pour la maîtrise du sujet présenté 400 pts

Contrôle continu	<p>L'élève reçoit des points en fonction de son niveau de maîtrise des compétences du Socle Commun.</p> <p>Les compétences apparaitront dans le livret scolaire de la scolarité obligatoire.</p> <p>L'élève obtiendra pour chaque domaine:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points (maîtrise insuffisante), • 25 points (maîtrise fragile), • 40 points (maîtrise satisfaisante), • 50 points (très bonne maîtrise). <p>Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (latin) obtiendront 10 points si les objectifs du cycle sont atteints, 20 points s'ils sont dépassés. C'est l'enseignant ayant eu en charge les élèves qui évalue si les objectifs sont atteints.</p> <p>L'élève est reçu s'il obtient 400 points sur 800.</p>	400 pts
		Total = 800 pts

2.

**LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE
COMPETENCES.**

=) Il synthétise tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.

=) Il constitue l'ensemble des connaissances, compétences et valeurs nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

=) Un livret personnel de compétences permet de suivre la progression de l'élève.

3.

L'ORIENTATION.

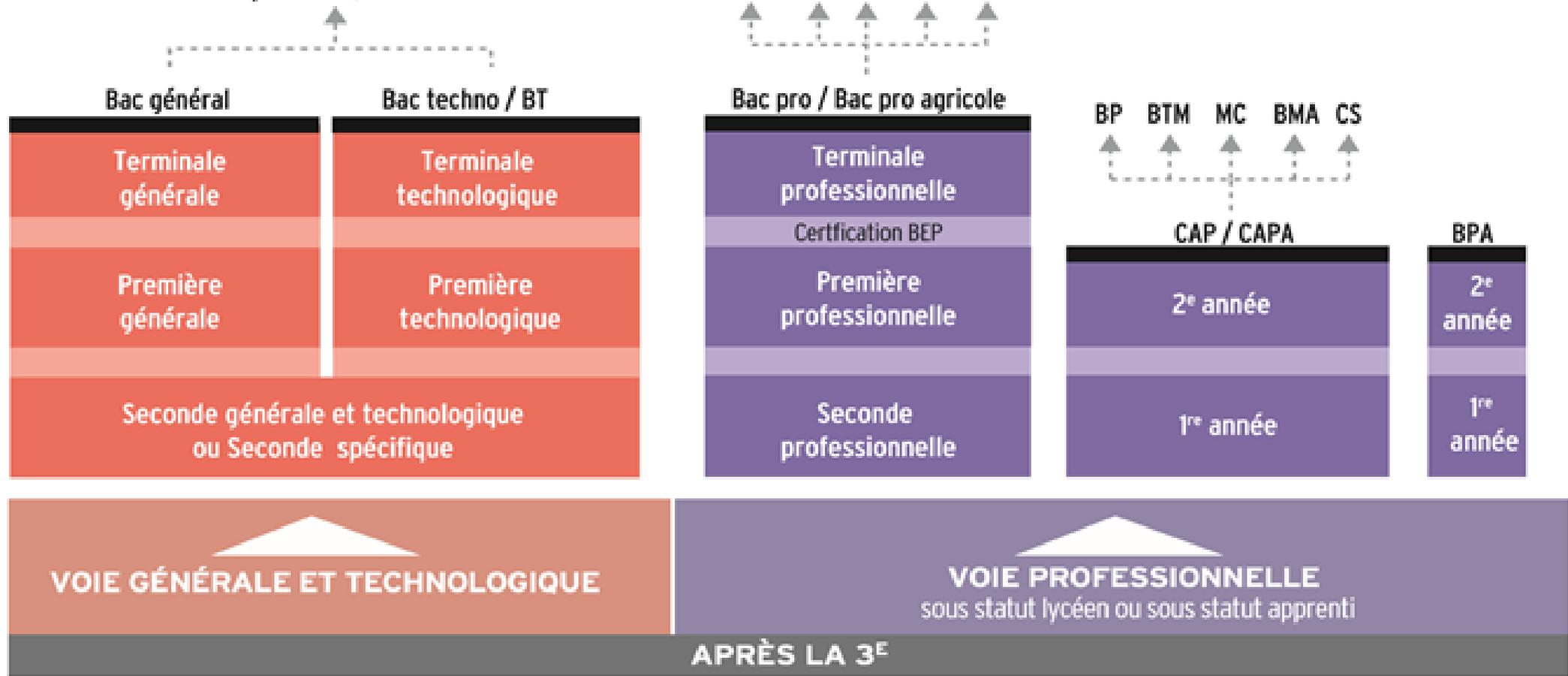
L'orientation doit correspondre **au projet de l'élève** mais aussi tenir compte de **ses résultats scolaires**.

. Ce sont ses résultats qui permettent ou ne permettent pas à un élève d'obtenir telle ou telle voie d'orientation.

Après la 3^{ème}, on peut se diriger vers :

- * La voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP
- * La voie générale et technologique, pour préparer un bac général ou technologique.

Poursuite d'études à l'université (licence, DUT),
en école (spécialisée, de commerce, d'ingénieurs...),
en lycée (BTS, CPGE)



→ **Bac général**

C'est un diplôme national organisé en séries : ES, L, S.
Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

→ **Bac professionnel/Bac professionnel agricole**

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)...

→ **Bac technologique**

C'est un diplôme national organisé en séries : STI2D, STD2A, STMG, STL, ST2S, STAV, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. Il prépare davantage à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur (BTS), brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme universitaire de technologie (DUT)... qu'à l'emploi immédiat.

→ **BMA** : brevet des métiers d'art.

→ **BP** : brevet professionnel.

→ **BPA** : brevet professionnel agricole.

→ **BT** : brevet de technicien. C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir d'une 2^{de} spécifique : dessinateur en arts appliqués ; dessinateur-maquettiste ; métiers de la musique.

→ **BTM** : brevet technique des métiers.

→ **BTS** : brevet de technicien supérieur.

→ **CAP/CAPA** : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole. C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

→ **CPGE** : classes préparatoires aux grandes écoles.

→ **CS** : certificat de spécialisation.

→ **DMA** : diplôme des métiers d'art.

→ **DUT** : diplôme universitaire de technologie.

→ **MC** : mention complémentaire.

À NOTER !

2^{de} spécifique

Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique (et non à partir d'une 2^{de} générale et technologique) : hôtellerie ; techniques de la musique et de la danse (TMD). C'est le cas également de certains BT (*voir ci-contre*).

Certification BEP

Voir page 15.

→ **Retrouvez la présentation de ces formations pages 9, 10, 13, 14 et 15.**

=) Le CAP par apprentissage.

- Obligation de trouver une entreprise d'accueil
- Alternance période en centre de formation et périodes en entreprise
- Conseils : Faire des stages ; rédiger CV et lettre de motivation ; aller à la rencontre des professionnels

=) Le Bac professionnel.

- En trois ans
- Dans un lycée d'enseignement professionnel, avec :
 - =) **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro.
 - =) **des enseignements professionnels** et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro
 - =) **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) (l'élève percevra une gratification de *50 euros par semaine de stage*)
- Possibilité de poursuivre vers **une mention complémentaire** (bac+1), un BTS, un DUT (Bac+2)

=) La seconde générale et technologique.

C'est une seconde de détermination qui permet ensuite de s'orienter vers un bac général ou vers un bac technologique :

Avec la réforme du lycée, il existe maintenant 1 seule série de bac général en 1ère et en terminale, et 6 séries de bacs technologiques.

- Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)
- Bac sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- Bac sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Bac sciences et technologies de laboratoire (STL)
- Bac sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- Bac sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Il y a aussi deux secondes spécifiques :

- Bac sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)
- Bac techniques de la musique et de la danse (TMD)

Les filières contingentées.

Les filières sont dites contingentées dès que le nombre de places proposées sont limitées à un effectif précis. Ce contingentement existe pour :

- Certaines options de seconde générale et technologique.
- Toutes les filières de lycées professionnels

Le calendrier de l'orientation.

- =) 1er trimestre : réfléchir à son projet d'orientation
- =) 2e trimestre : indiquer ses vœux provisoires
- =) 3e trimestre : décision d'orientation et inscription